



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 27 février 2013 (01.03)
(OR. en)**

6873/13

**Dossier interinstitutionnel:
2012/0158 (COD)**

**VOTE 4
INF 29
PUBLIC 5
CODEC 436**

NOTE

Objet:

- Résultat du vote
- Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 850/98 du Conseil visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins et le règlement (CE) n° 1434/98 du Conseil spécifiant les conditions dans lesquelles le hareng peut être débarqué à des fins industrielles autres que la consommation humaine directe [première lecture] (AL)
- Adoption de l'acte législatif

3225^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)
Bruxelles, les 25 et 26 février 2013

Le résultat du vote sur l'acte législatif visé ci-dessus est joint à la présente note.

doc. 6390/13

PE-CONS 64/12

approuvé par le Coreper, 1^{re} partie, le 20 février 2013

Les éventuelles déclarations et/ou explications de vote sont accessibles sur le site internet du Conseil, sous la rubrique "Documents", "Transparence législative", "Relevés mensuels des actes du Conseil": <http://www.consilium.europa.eu>.

